

Samedi 11 Août.

Année 1827. — N^o. 189.

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Mathieu

GAZETTE DE

ANGLETERRE.

Londres, le 4 août — Un journal du matin avait dit que Th. Moore avait renoncé à écrire la vie de lord Byron : le *Times* s'empresse de déclarer que cette nouvelle n'est pas vraie, et que le poète s'occupe avec plus d'ardeur que jamais de ce travail. L'empressement du *Times* à donner ce démenti et les termes dans lesquels il les donne seront probablement pour beaucoup de lecteurs la confirmation du fait qui a été articulé que J. Th. Moore concourait à la rédaction de cette feuille.

— Les Journaux ont rapporté dans toutes ses circonstances, a l'horrible assassinat qui fut commis le 3 juillet sur la personne de M. Josué Waterhouse, ministre protestant, demeurant au petit Stakeley, près Huntingdon, à quelques lieues de Londres. L'avarice et le caractère bizarre de ce vieillard ne permettaient pas de croire qu'il eût beaucoup d'argent à-la-fois chez lui. Les motifs de ce crime étaient inexplicables. Le meurtrier resta longtemps inconnu. Les soupçons se fixèrent enfin sur une famille entière, indiquée par le bruit public comme ne vivant que de vols. Le père, la mère, le fils et d'autres personnes furent arrêtés. Un des détenus, William Heddings, dénonça comme auteur de l'assassinat de M. Waterhouse son camarade Josué Slade, âgé de dix-huit ans. Tous ont été traduits devant le grand jury de Huntingdon. Slade père et sa femme, ont été mis en liberté. Josué Slade, leur fils, Heddings et deux autres ont été mis en accusation pour différens vols, et Josué Slade tout seul a été renvoyé devant le jury de jugement pour crime d'assassinat.

La plupart des témoins, qui ne connaissaient pas même Slade, n'ont pu s'expliquer sur sa criminalité. Heddings seul l'a accusé comme ayant reçu de sa bouche les aveux les plus circonstanciés. « J'étais entré, lui a dit Slade, dans la cuisine du sieur Waterhouse, et je cherchais à y commettre un vol, lorsqu'il arriva, me saisit, et m'empêcha de prendre la fuite. Je ne parvins à me délivrer qu'en lui coupant les mains et la figure avec mon couteau, et je l'étendis par terre après lui avoir porté le coup de grâce. »

Ce témoignage unique a été vivement combattu par M. Taylor, conseil de l'accusé. Entre les allégations de l'un et les dénégations de l'autre, la justice semblait devoir rester incertaine.

Le résumé du président de la Cour, le lord premier baron (schief baron), Alexander, a été fort remarquable. Ce magistrat n'a pas dissimulé aux jurés qu'ils prendraient peut-être une grande responsabilité sur leur conscience, s'ils prononçaient un arrêt de mort sur la déposition d'un seul homme, et surtout d'un homme tel que Heddings. Il a pris également soin d'observer que la déposition orale de Heddings était littéralement conforme aux notes tenues de sa première déclaration, et qu'il semblait n'avoir fait que réciter une leçon très apprise.

On s'attendait, d'après l'impartialité de ce résumé, que Slade serait absous du crime d'assassinat, mais que condamné plus tard pour la tentative de vol qu'il avoue, il ne jouirait pas entièrement de l'impunité. Le résultat a été différent. Slade, déclaré coupable à l'unanimité, a été condamné à être pendu. Il a pâli en entendant prononcer son arrêt, et manifesté en entrant dans la prison le désir de faire une fin chrétienne.

Son exécution a eu lieu jeudi au milieu d'un concours innombrable de curieux.

DANEMARCK.

Copenhague, le 31 juillet. — Les équipages et les troupes des 13 vaisseaux de la flotte russe qui avait quitté notre rade, le 25, s'élevaient à environ 10,000 hommes. La présence de ces vaisseaux et leur personnel nombreux avaient excité dans cette résidence un mouvement extraordinaire. Partout des officiers de marine, des popes (prêtres) et des matelots russes, remplissaient les rues, les places et les boutiques. Un grand nombre de curieux s'étaient rendus en barques et en bateaux vers la flotte où ils ont été accueillis d'une manière très-affable à bord de divers vaisseaux. Le 24, le bateau à vapeur Calédonia a fait une excursion à travers la flotte. En passant contre le vaisseau amiral l'Azow, la musique militaire l'a salué, et les passagers en revenant ont à leur tour salué l'Azow par les cris de hourrah auxquels a répondu l'équipage russe appelé à cet effet sur le pont. Quelques jours auparavant l'ambas-

sadeur russe, baron de Nicolai, a rendu une visite à l'amiral, à bord de son vaisseau.

AFFAIRE DE LA GRÈCES

L'Observateur autrichien publie quelques détails sur ce qu'il appelle une tentative de lord Cochrane contre Alexandrie. Fidèle à sa haine, l'Observateur présente cette affaire sous un jour peu favorable aux armes Grecques, il fait fuir lord Cochrane devant le pacha d'Égypte. Les Journaux de France donnent aussi des détails sur cette expédition ; mais d'après leur rapport, quand l'Égyptien sortit du port d'Alexandrie, la flotte Grecque était alors hors de vue ; elle s'était déjà volontairement retirée. Quoiqu'il en soit voici le récit de l'Observateur :

« Lord Cochrane, arrivé le 7 juin, de sa croisière dans les eaux ioniennes à Spezzia, en était parti peu de jours après pour Alexandrie avec l'*Hellas* et 22 voiles, parmi lesquelles 8 brûlots. Le 16 juin au soir, il parut à la vue de ce port avec pavillon autrichien ; il crut qu'il réussirait à faire passer son escadre pour un convoi de la *Bellone*, et à l'introduire dans le port par ce stratagème. Le brick égyptien, en vigie à l'entrée, reconnut l'ennemi, tâcha d'attendre le port, et échoua sur les bas-fonds. L'équipage se hâta de gagner la ville sur des chaloupes. Lord Cochrane se voyant reconnu, envoya un brûlot contre ce brick ; mais ce brûlot s'étant consumé inutilement, il en expédia un second, qui détruisit enfin cette vigie abandonnée. L'*Hellas* jetta l'ancre à l'extérieur de l'entrée du port ; les bricks et les brûlots firent mine de vouloir y pénétrer. Tout ceci se passa le 17 au matin. Le vice-roi, avait, comme de coutume, passé la nuit dans la maison de campagne de Moharrem-Bei sur le canal. Ce fut là qu'il reçut la nouvelle de la visite de lord Cochrane. Il se rendit en hâte à la ville, monta un petit brick de 16 canons qu'il avait reçu récemment de Marseille, fit mettre à la voile 10 bâtimens d'une plus grande dimension, sortit du port et se porta directement contre l'escadre grecque, qui n'osa pas l'attendre. Le vice-roi voyant que lord Cochrane prenait la fuite, revint sur son brick, envoya 5 autres bâtimens pour soutenir ceux qui étaient à la poursuite de lord Cochrane, et leur ordonna de lui donner la chasse jusque dans l'Archipel. Le même jour, un envoi de 12 transports égyptiens, venant de Carmanie et de Syrie, sous l'escorte de 3 bricks de guerre, entra à Alexandrie.

« Telles sont les nouvelles qu'a apportées la gabarre la *Lamproie*, qui après avoir quitté Alexandrie, le 23 juin, a jetté l'ancre à Smyrne le 30. »

Les journaux français pensent qu'il n'entraîna point dans les vues de lord Cochrane de pénétrer dans le Port d'Alexandrie, et le caractère de la retraite de l'amiral anglais donne de la vraisemblance à cette opinion.

FRANCE.

Paris, le 7 août — On écrit de Toulon, 31 juillet : « Aujourd'hui, le vaisseau le *Scipion*, commandé par M. Milins, capitaine de vaisseau, a mis en mer pour les Dardanelles : « En même temps, le transport le *Dromadaire*, et le brick l'*Aventure*, sont partis, le premier pour Smyrne, et le second pour Alexandrie, où ils vont escorter les convois partis de Marseille pour ces parages. »

— Des lettres écrites de Constantinople annoacent que la nouvelle de la défection du pacha d'Égypte est parvenue à la Porte. Un tartare a été expédié à Reschid-Pacha, avec des dépêches qui prescrivent à ce séraskier d'observer les mouvemens qu'Ibrahim-Pacha pourrait faire par suite des ordres qu'il doit déjà avoir reçus de son père le vice-roi d'Égypte. On s'attend à Constantinople à la publication d'un firman qui, en déclarant Mehemet-Pacha rebelle à la Porte, met sa tête à prix, et ordonne aux pachas ses voisins de lui faire la guerre.

— Une sage-femme, enceinte et à terme, reçoit à Paris l'enfant d'une dame qu'elle assistait, et, surprise elle-même par la douleur de l'enfantement, met au monde un enfant du même sexe. Les deux nouveau-nés sont mis dans le même berceau par la servante de la maison ; mais l'un des deux n'était pas né viable, et les deux mères réclament celui qui a survécu. Cette affaire, qui rappelle le célèbre jugement de Salomon, et qui présente de grandes difficultés qu'on ne saurait plus trancher de même, doit être incessamment appelée devant les tribunaux.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 10 AOÛT.

Les bruits les plus alarmants sur M. Canning circulent à Bruxelles. On lit ce qui suit dans le *Journal de la Belgique*:

« Nous apprenons à l'instant que M. Gardiner, propriétaire-éditeur du journal *News from home* et du nouveau cabinet littéraire anglais, qui reçoit tous les jours un journal anglais par voie extraordinaire, a reçu le *Courier* du 6, contenant le dernier bulletin de la santé de M. Canning, signé par MM. les docteurs Maton, Halford et Knighton, qui désespéraient de sa vie par suite d'une inflammation. »

Ce rapport vient appuyer la triste nouvelle que porte la *Gazette des Pays-Bas*:

« Des lettres particulières, dont malheureusement l'authenticité ne paraît pas être douteuse, annoncent la mort de M. Canning. »

— Deux courriers anglais ont passé avant-hier par Bruxelles, se rendant en Hollande avec des dépêches pour la duchesse de Portland, parente de M. Canning.

— Depuis l'annonce officielle de la conclusion du Concordat, chacun cherche à en deviner le contenu : les uns disent que le nombre des évêchés est doublé ; que Liège est érigé en archevêché ; que S. A. C. le prince archevêque de Malines, va être promu au cardinalat ; qu'un nonce résidera près notre gouvernement, que le collège philosophique ne subsistera que pour la partie qui ne regarde pas les sciences purement ecclésiastiques etc.... D'autres disent qu'il n'y a que deux nouveaux évêchés érigés, Bruges et Bois-le Duc ; qu'il ne s'agit nullement d'archevêché à Liège ; que le collège philosophique subsistera dans son entier ; que même on y érigera une faculté de théologie avec de grands privilèges pour ceux qui y seront gradués ; que tout cela s'arrangera de concert avec les évêques ; que ceux-ci auront la faculté de conserver leurs grands séminaires et d'y enseigner la théologie, mais sans privilèges pour ceux qui y étudieront. On ajoute qu'il n'est nullement question de rétablir les petits séminaires, et que le Concordat ne fait aucune mention ni des écoles primaires, ni des maisons religieuses etc., Voilà des bruits qu'on peut regarder comme également mal fondés et qui ne méritent pas qu'on y fasse la moindre attention.

Courrier Tournaisien.

— Les assises pour le quatrième trimestre, s'ouvriront dans le ressort de la Cour supérieure de Liège le 1^{er} octobre prochain ; sont nommés pour les présider : à Maëstricht, M. le conseiller *Van der Vrecken* ; à Luxembourg, M. le conseiller *Haenen* ; à Namur, M. le conseiller *Dochen* ; à Liège, M. de *Pitteurs* sera président, et MM. les conseillers *Hoyos*, de la *Gravière*, de *Macar* et *Cornélis*, siégeront en qualité de juges, MM. les conseillers *Crombet* et de *Faveaux*, seront juges suppléants.

— La commission de la caisse d'épargne établie à Maëstricht, continue de recevoir de nombreux dépôts ; dans la 3^e séance, qui a eu lieu le 8, ils se sont encore élevés au-delà de 200 fls. (*Journ. de la prov. de Limb.*)

— Les nouvelles relatives à un changement dans le ministère n'ont paru fondées qu'un moment. On assure aujourd'hui qu'il n'y aura aucun changement. (*Courrier des Pays-Bas.*)

TEMPÉRATURE du 10 août. — A 8 heures du matin, 19 1/2 degrés, à une heure, 17 degrés.

LETTRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire, par A. Thierry, 1 vol. 8^o.

M. Thierry est un des principaux chefs de la nouvelle école historique qui s'est depuis quelques années formée en France. Il a même le premier proclamé les doctrines que cette école professe aujourd'hui, dans une série de lettres que publia le *Courrier Français* de 1817. Depuis lors ces idées, qui parurent hardies à l'époque où M. Thierry les énonçait pour la première fois, se répandirent. Le succès des ouvrages historiques de MM. Guizot, de Barante, de Sismondi, Mignet etc., et surtout de la belle histoire de la conquête de l'Angleterre de M. Thierry lui-même, est venu les confirmer et peut être les mettre désormais en dehors de toute contestation.

L'école à laquelle M. Thierry appartient, représente, pour ainsi dire, le romantisme en histoire. Comme les littérateurs romantiques (dénomination fort impropre, pour le redire en passant), c'est de la vérité et de l'importance des tableaux qu'elle trace que cette école attend ses succès. Comme eux, ce sont les masses qu'elle a pour objet de peindre, non quelques personnages privilégiés. Le tableau vrai de la vie des masses populaires, tel est le but très prononcé de cette école nouvelle, qui doit réussir parce qu'elle se fonde sur les besoins actuels des esprits. L'histoire de la révolution française de M. Mignet et celle de la conquête de l'Angleterre par les Normands de M. Thierry sont deux excellentes applications de cette doctrine, histoires d'ailleurs aussi différentes de couleur que de date.

Dans le volume qu'il publie aujourd'hui, M. Thierry reproduit les lettres qu'il écrivait au *Courrier français*, il y a dix ans. Il en ajoute quinze nouvelles, où, comme dans l'histoire de la conquête de l'Angleterre, il joint l'exemple au précepte. Cette fois c'est à l'histoire de France que l'exemple se rapporte. Ce

n'est cependant pas à la France seule que l'ouvrage pourra profiter. Beaucoup de Belges, en le lisant, se reconcilieront avec l'histoire et verront que ce n'est pas sa faute si des livres historiques écrits pour une autre époque leur offrent peu d'intérêt. Plus d'un, nous l'espérons, entrevera à cette lecture l'immense parti qu'avec les idées de M. Thierry, on pourrait tirer de l'ancienne histoire de nos provinces.

Trois méthodes historiques ont été suivies, depuis que l'on a tenté de réunir en un seul corps les chroniques et les traditions locales. D'abord, sous le nom de *Trésor*, de *Miroir*, de *Jardin des Histoires*, on a extrait des monuments originaux, pour l'amusement des oisifs et des dames de cour, tout ce qui s'y trouvait d'aventures surprenantes, de beaux faits d'armes et de galanterie. Ce fut la forme de l'histoire de France aux 15^e et 16^e siècles. Il est inutile de dire qu'à cette époque ce n'était ni la vérité historique ni aux masses qu'on s'intéressait. Au commencement du 17^e siècle, l'influence des historiens de l'antiquité se fit sentir ; on fit entrer dans l'histoire un plus grand nombre d'événements ; le public exigea de l'écrivain des narrations pompeuses, des harangues d'apparat, des portraits tracés avec finesse, et mesura à ces qualités le degré d'estime qu'il convenait de lui accorder. Alors encore ce n'était pas la peinture de la vie des nations qu'on voulait, mais plutôt le plaisir du beau style. Plus tard les harangues et les récits passèrent de mode, et on demanda à l'histoire des leçons morales, de la philosophie. Il y avait sans doute infiniment plus de gravité dans cette exigence que dans celles qui l'avaient précédée, mais l'histoire était elle assez faite pour ne demander aux historiens que d'en tirer des conséquences philosophiques, ou pour être sûr qu'ils ne plieraient pas les faits aux conséquences qu'ils voudraient en tirer ? Les faits avaient-ils été exposés d'une manière complète ou seulement sous leur aspect le plus important ? Aujourd'hui que l'esprit du temps a changé, on pense assez généralement que non. Nos idées sont faites de telle sorte que la simple vérité historique paraît avoir pour nous beaucoup plus d'attrait que pour nos devanciers. Aujourd'hui que les événements récents ont fait comprendre ce que c'est que la vie et les intérêts d'une nation, on s'est aperçu aussi que la plupart des historiens modernes ne nous ont montré que le côté le plus mesquin de l'histoire et que sous la peinture monotone et pâle des moeurs de cour, il nous ont caché l'histoire si grande et si variée des peuples.

L'histoire de la conquête d'Angleterre avait déjà montré qu'il est possible aux écrivains de nos jours de rendre aux anciens événements leur couleur, et de faire monter les masses de tiers sur la scène de l'histoire ; les *Lettres sur l'histoire de France* en fournissent de nouvelles preuves.

Sous la plume de M. Thierry les premiers siècles de l'histoire des Franks reprennent la couleur germanique qu'on leur avait fait perdre. La restitution des noms Franks est sous ce rapport une innovation qui contribue plus qu'on ne croirait à donner un nouvel aspect à cette époque de l'histoire. Il ne s'agit plus de *Clovis*, *Chilpéric*, *Thierry*, *Clothaire*, *Clovis*, mais de *Hlode-wig* (1), *Hilpe-rik* (2), *Thiode-rik* (3), *Hlode-her* (4), *Hlo de-mer* (5), etc. M. Thierry s'attache à faire voir que le titre de roi chez les Franks (en langage Frank *king*, comme encore en flamand) était loin de représenter les idées que les historiens semblent lui attribuer et que nous attachons dans nos monarchies modernes. *Koning* et *herzog* (aujourd'hui en flamand *hertog*, duc) était synonymes ; *here-zog* veut dire proprement chef d'armée. C'est tout ce qui signifiait à cette époque le titre qu'on a traduit en français par celui de roi.

Une erreur non moins grave a été de faire rouler l'existence antique de la nation française sur la seule population des Franks. Le gros de ce peuple ne s'établit à demeurer que dans la partie septentrionale des Gaules, et, dans cette partie même, l'ancienne population gallo-romaine surpassa de beaucoup en nombre les conquérans de race germanique. Dans la partie méridionale (au sud de la Loire), cette ancienne population était immense ; les Franks, à la vérité, y furent également vainqueurs ; mais ils n'habitèrent pas le pays ; ils se contentaient d'y lever des tributs et d'y dominer de loin par la terreur.

Voilà donc l'histoire de France considérablement étendue, ne s'agit plus de borner l'histoire des Franks à la biographie de leur roi. Car ce roi n'était qu'un chef qui n'avait point d'importance qu'on a voulu lui donner ; à la tête de sa tribu, il soumettait d'autres, mais il n'avait point subjugué la nation. L'histoire des Franks elle-même n'est pas aussi uniforme qu'on a voulu la faire ; car les Franks formaient un peuple mixte, une confédération d'hommes parlant tous à peu près la même langue, mais ayant des moeurs, des lois, des chefs à part. Ce n'est pas fin les Franks quoique vainqueurs étaient loin de se trouver seuls sur le territoire qu'occupe la France actuelle ; tout le peuple des vaincus a été omis par les historiens ; nouvelle et grande conquête pour l'histoire.

La couleur étrangère de la conquête n'était pas encore effacée sous la seconde dynastie. L'expulsion de cette dynastie fut même, suivant M. Thierry, une espèce de réaction populaire contre l'invasion germanique. A cette époque la population mixte voulait former un état par elle-même, tandis que les rois de la race toute germanique de *Karl-le-Grand* (*Charlemagne*)

(1) De *Hlode* célèbre, et *wig* guerrier. On dit encore en Pologne *Lodewyk* pour Louis ; (2) *hilpe* secours et *rik* fort, brave ; (3) *Thiode-rik* extrêmement brave ; (4) *hlode*, *her* célèbre, excellent ; (5) *Hlode-her* célèbre, éminent.

magne) (1) étaient restés attachés par les liens des souvenirs aux pays de langue tudesque. L'idiôme de la conquête, déjà tombé en désuétude chez les seigneurs, était encore conservé dans la maison royale; les descendants des empereurs Franks se faisaient un honneur de comprendre la langue de leurs ancêtres. Cette particularité de mœurs donnait à l'ancienne dynastie une physionomie étrangère qui devait blesser le peuple et l'inquiéter sur son indépendance; car les Germains, qui fondaient de grandes prétentions politiques sur le droit de conquête, menaçaient la France de nouvelles invasions. L'avènement au trône d'une nouvelle dynastie fut le triomphe de l'opinion nationale sur l'influence germanique.

Nous ne suivons point l'auteur dans l'exposition de plusieurs autres grands événements de l'histoire de France. Nous ne pouvons cependant passer sous silence l'affranchissement des communes. M. Thierry se refuse à faire honneur aux rois des résultats de cette insurrection populaire, et de travestir en réforme législative l'un des mouvements les plus énergiques de l'esprit de démocratie. Il montre combien a été exagérée la part qu'on a faite à *Louis-le-Gros* dans ce qu'on appelle, d'un nom beaucoup trop modeste, l'affranchissement des communes. Le pouvoir royal ne régissait alors qu'une très-petite partie du pays qui forme la France actuelle. Or, si c'est *Louis-le-Gros* qui est l'auteur des communes, comment se fait-il qu'on les voie s'établir en même temps dans toute l'étendue de la Gaule, et, en plus grand nombre, dans les provinces les plus indépendantes de la couronne, par exemple, dans celles du Midi? Bien plus, dans ces provinces, et même ailleurs, le régime communal paraît avec tous ces caractères à une époque antérieure à la date des sept ou huit chartes où figure le nom de *Louis-le-Gros*. Dans ce grand mouvement d'où sortirent les communes ou les républiques du moyen âge, pensée et exécution, tout, dit M. Thierry, fut l'ouvrage des marchands et des artisans qui formaient la population des villes. Les chartes royales ne firent guère que sanctionner des révolutions opérées d'avance et sur lesquelles il était désormais impossible de revenir.

M. Thierry expose ensuite la marche de la révolution communale dans quelques-unes des premières villes de France où elle se soit introduite. Il écrit dans autant de lettres séparées, l'histoire de l'établissement des communes de Cambrai, de Noyon, de St.- Quentin, de Laon, de Reims et de Vezelay. Ce travail intéressant, qui occupe une grande partie du volume, en apprend plus sur ce grand événement et sur les mœurs de l'époque, que ne feraient de longues dissertations. Il faut recommander cette lecture aux écrivains qui s'occupent aujourd'hui de l'histoire de la Belgique; il ne leur sera pas difficile de découvrir dans ce tableau si animé des mœurs populaires des anciens temps, le côté vraiment intéressant de notre propre histoire. Outre l'intérêt puissant du tableau de nos anciennes mœurs populaires, il y aurait peut-être quelque profit pour nous-mêmes à pouvoir comparer à notre mollesse d'aujourd'hui les énergiques desirs de liberté, les rudes efforts de nos pères dans une position bien moins favorisée du sort que la nôtre.

Deuxième !!

Nous trouvons dans le *Globe*, des fragmens d'un voyage entrepris en Italie en 1823 et 1824, par un des collaborateurs de cette feuille. Ces extraits écrits d'un style original et animé, font désirer que l'auteur de ces notes, prises en courant, mais qui décèlent un esprit fin et observateur, les donne en entier au public. Nous avons sans doute beaucoup trop d'ouvrages sur l'Italie; mais comme ce dernier voyageur semble avoir considéré sous un jour nouveau cette belle et intéressante contrée, il ne restera pas confondu parmi ses nombreux devanciers.

Statue gigantesque de Saint Charles Borromée.

Tout près du village d'Arona, et sur le penchant d'un coteau qui domine le lac Majeur, s'élève une statue colossale en bronze, dont le bras étendu paraît bénir tout le pays. C'est celle de Saint Charles Borromée, l'un des bienfaiteurs de la Lombardie. Nous avons fait dans le corps de ce vénérable prélat une agréable promenade. Un des plis de sa robe permet de s'y introduire par un étroit passage; et deux ou trois minutes d'une pénible ascension conduisent dans la tête, qu'éclaire une double ouverture. D'immenses cavités à droite et à gauche, et un profond précipice que l'on aperçoit au-dessous de soi, indignent les oreilles du saint et le bréviaire qu'il tient sous son bras. Enfin, l'on peut, en grim pant dans son nez, apercevoir par l'un de ses yeux le lac tout entier, avec ses baies nombreuses et ses ravissans paysages. La hauteur du colosse est de cent douze pieds, et celle du bréviaire de quatorze. La tête seule et les mains sont coulées.

Spectacle des Fantoccini.

L'habileté del signor Gerolamo, directeur absolu de la troupe, ne m'était pas connue. Telle est la justesse de tous les mouvements de ses petits acteurs, leur corps, leurs bras, leur tête, tout marche avec tant de mesure, tout est dans un si parfait accord avec les sentimens exprimés par la voix, qu'aux dimensions près, j'aurais pu me croire dans la rue de Richelieu. Il est vrai qu'il y a dans le jeu de ces excellents Fantoccini plus de calcul que d'inspiration, et que, sans apercevoir les fils qui les font mouvoir, on en devine trop la présence; mais c'est précisément ce qui complète la ressemblance, et on dirait

(1) Karl dans l'idiôme frank, signifie d'après M. Thierry un homme robuste. On se sert encore du mot *keerel*, en flamand pour dire jeune homme, gaillard, etc.

qu'ils sortent tons du Conservatoire. Outre *Nabuchodonosor*, tragédie classique en vers ronflants et avec l'accompagnement obligé de six récits et de quatre confidences, sans compter les tirades, on nous a donné un ballet anacréontique dessiné à la Gardel. Je voudrais que les danseurs du Grand-Opéra, si fiers de leurs bras et de leurs jambes, pussent voir mes petits danseurs de bois copier toutes leurs attitudes et se donner leurs grâces. Tout le monde, au reste, n'en a pas jugé aussi favorablement que moi; et, rencontrant à la porte un Belge dont j'avais fait la connaissance dans la tête de St. Charles Borromée: « Eh bien; lui ai-je dit, que pensez-vous de ces marionnettes? N'est-ce pas prodigieux? » — « Oui, sans doute, et pourtant elles ne m'ont pas complètement satisfait. » — « Que pouvez-vous leur reprocher? » — « Je les trouve encore un peu roides. »

Salle de la Scala à Milan.

« Une heure avant que le spectacle commençât, j'avais déjà pris place dans l'immense parterre du théâtre de la Scala; et, commodément assis sur une bonne banquette, je regardais avec étonnement une salle où quatre des nôtres danseraient une contredanse. Pour un Français ou un Anglais habitué à promener sa lorgnette sur des loges bien éclairées, l'obscurité de la Scala est fort extraordinaire. Mais quand on sait que le théâtre est le seul rendez-vous de la bonne compagnie, que chaque loge est un salon où l'on reçoit ses amis sans toilette et sans cérémonie, enfin que là se terminent les intrigues ébauchées à la messe et mûries à la promenade, on cesse de s'étonner, et, comme les Milanaises, on frémit au seul mot de gaz et même d'huile à quinquet. Je gémissais pourtant de dire dans un pays où la lumière n'est à coup sûr pas en honneur, il vient de se former une conspiration contre le seul genre d'obscurité qui ait son mérite. La Scala est menacée d'un lustre pour l'année prochaine. Quelques femmes à demi Françaises sont, dit-on, à la tête du complot, et on craint qu'il ne réussisse. Pauvre Milan!

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS

M. LEMARIÉ vient de publier le 1er. volume de la *Vie de Napoléon*, par Walter Scott, et les deux premiers volumes de *Rob-Roy*. Voulant satisfaire la curiosité de ses souscripteurs, l'éditeur a réservé, pour faire partie des livraisons suivantes, les volumes consacrés à la *révolution française*, si étrangement jugée par l'écrivain écossais.

Les nombreux lecteurs de Walter Scott, affligés de voir un talent si remarquable égaré par l'esprit de parti, aimeront à retrouver le grand écrivain tout entier dans *Rob-Roy*. Des scènes vigoureusement tracées, les caractères si énergiques du personnage principal et de la compagne de sa proscription, celui de *Raleigh*, de *Jervie*, et de *Nina Vernon*, un heureux mélange du terrible et du gai, tout décèle dans ce livre la touche si originale et si pleine de l'auteur des *Puritains*.

Un journal annonce qu'une dame, célèbre par ses ouvrages, s'occupe à traduire *l'Obéron* de Weber, dont nous ne connaissons guère que le *Robin des Bois*, et qu'un compositeur habile, prenant pour cette fois la place de M. Castil-Blaze, qui parcourt l'Allemagne, et qui d'ailleurs accommode en ce moment à notre goût le *Don Juan* de Mozart, arrange *l'Obéron* pour la scène française.

COMMERCE.

On écrit de Ste.-Hélène, que le droit d'entrée sur les navires étrangers, qui était considérable, est supprimé; et que l'on peut s'y procurer de l'eau en payant trois schellings par tonneau.

BOURSE DE PARIS, du 7 août. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 103 fr. 85 cent. — 4 1/2 p. 0/0, juiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre, 73 25. — Action de la banque, 2010 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 0/0 Emprunt d'Haïti, 000 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 8 août. — Dette active, 53 15 1/6 54 15 1/6. Différée 13 1/6. Bill de change, 18 3/8 7 1/6. Synd. 98 1/4. Rente remb. 88 3/4 89. Act. soc. de omn. 89 1/4 1/8.

BOURSE D'ANVERS, du 9 août. — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 54 3/4. Obl. du synd. 4 1/2. Remb. 89 0/0. Act. de la soc. com. 4 1/2 d'int., 88 3/4.

Changes. — L'Amsterdam court s'est fait à 118 p. 0/0 de perte; le Londres court s'est placé, le court à 12, les deux mois à 11-95, il est resté papier; le Paris court et à terme ont été demandés, le court à fl 47 5/16 A, les deux mois à 47 A, les trois mois 46 7/8 A; le Francfort court manque, le papier à terme a été demandé, les six semaines à 35 11/16 A, et à trois mois à 35 1/2; le Hambourg manque. — Escompte 4 p. 0/0.

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 9 AOUT.

La rasière de froment, récolte de 1826, prix moyen. fl. 8 02 c.
id. de seigle, " " " fl. 5 63 c.

ETAT CIVIL du 9 août. — Naissances: 1 garç., 3 filles.

Décès, 2 hommes, 2 femmes, savoir:

Théodore Reneur, âgé de 66 ans 6 mois et 24 jours, cordonnier, rue du Champion, n. 465, veuf de Marie Barbe Nicolay.

Pierre Henri Houet, âgé de 47 ans 5 mois et 3 jours, peintre en bâtiment, rue sur la Fontaine, n. 102, époux de Jeanne Joseph Sonnet.

Marie Joseph Philipkin, âgée de 74 ans, bouchère, rue du Verdbois, n. 325, veuve de Jean Nollet.

Ida Siquet, âgée de 19 ans, hotteuse, rue Pêcheurue, n. 1426.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÈTRE à la BOVERIE.

GRANDE HARMONIE *Dimanche* prochain 12 courant, ainsi que *Mercredi* jour de l'Assomption.

Au Protégé des Amateurs, rue Pont-d'Isle, n. 21,

Magasin de Chapeaux de Paris légers imperméables et autres non imperméable; le prix de chaque qualité est très modéré.

On trouvera également des chapeaux en soie première qualité sur feutre imperméable le prix est de 8 florins des P.-B. (832)

L'administration de la ville de Namur, mettra en adjudication publique, le 17 août, le service de l'éclairage de cette ville, pour un terme de 15 années suivant les conditions déposées au secrétariat de la dite administration. (831)

() BELLE VENTE DE PLANTES ET ARBUSTES.

Le mardi 14 août 1827 à deux heures de relevée et le vendredi 17 suivants à la même heure s'il y a lieu, il sera vendu par *Deloncin* à sa maison rue quai d'Avroy n. 577, plusieurs plantes et arbustes tels que lauriers, oleanders, mirtes, grenadiers, jasmis, une quantité de geranium, plus autres plantes d'orangerie très distinguées, et oignon de fleur d'or et une grande quantité d'autres plantes dont le détail serait trop long. Le tout argent comptant.

CHANGEMENT DE DOMICILE. — *J. H. Dumonceau*, ci-devant sur la Batte, n. 1093, vient de transférer son commerce sur la place St.-Denis, n. 637, on trouve chez lui un dépôt considérable de denrées coloniales, toiles, genièvre, véritables nankins des Indes, dont il vient de recevoir un nouvel envoi, le tout à des prix fixes et très modérés.

Comme agent de la société de l'Union Belge et étrangère d'assurances contre incendie et sur la vie, il se recommande aux personnes qui auraient des propriétés à faire assurer, ou des contrats sur la vie à passer, tels que rente viagères à constituer ou à payer à décharge des débiteurs, capitaux ou rentes au profit d'enfants pour en jouir à un âge déterminé, ou au profit d'un époux ou de toute autre personne survivante; remboursement de dettes douteuses, etc.

La société de l'Union Belge et étrangère place les assurés sous la garantie d'un vaste capital social, et par la modicité de ses primes, elle met le bienfait de l'assurance à la portée des moindres fortunes, elle appelle en outre les assurés à la surveillance de leurs intérêts, et au partage de ses bénéfices dont un 5° au moins leur est distribué tous les cinq ans.

On peut voir les statuts et réglemens de la société, et obtenir tous renseignements ultérieurs au bureau de l'agent, place St.-Denis, n. 637. (893)

(458) CINQUIÈME DIRECTION DES FORTIFICATIONS.

Forts de Liège et de Huy.

Adjudications publiques. — En vertu d'une autorisation de S. A. R. le Commissaire-Général de la guerre, et sous son approbation ultérieure le Lieutenant Général du Génie *CROISER*, Directeur de la cinquième Direction des Fortifications, ou, en cas d'absence, le Capitaine *ENGELIN*, Commandant du Génie à Liège, procédera à l'adjudication publique des travaux suivants :

A HUY. 1° Le pavage en briques de quelques caves à canons. — La construction d'un soupirail dans une des voûtes de la basse batterie. — Le pavage en pierres de taille de quelques parties de la plate-forme du Fort.

2° La construction d'un corps-de-garde sur le chemin de communication au Fort. — La fourniture et la mise en place de quelques objets de casernement dans sept chambres de soldats, et enfin la construction de cuisines pour les officiers et les soldats dans le Fort.

A LIÈGE. 1. Quelques renouvellemens et réparations dans les caves à canons et aux galeries de la citadelle, ainsi qu'aux hangars d'affûts dans les deux forts,

2. Les restaurations et réparations nécessaires à la petite caserne cotée n. 1. La construction d'un emplacement pour le blanchissage. Quelques réparations au vieux arsenal et la construction d'un canal de décharge : le tout à la citadelle.

3. Le déblai de toute la plate-forme de la caserne voûtée de la citadelle, la couverture en zinc de la dite plate-forme, et enfin le remblai de toutes les terres.

Ces adjudications auront lieu, celle de Huy, samedi 18 août 1827, dans une des chambres du fort, et celles de Liège, lundi le 20 suivant, à l'hôtel de la couronne impériale à Liège, chaque fois à onze heures du matin.

Les devis seront déposés en lecture dans l'hôtel susdit quinze jours avant l'adjudication, tandis qu'on pourra prendre des informations ultérieures tant au bureau du génie à Liège, que chez le garde du génie, chargé du service à Huy.

Les travaux de la citadelle de Liège, seront indiqués sur les lieux, jeudi le 16 août, à neuf heures du matin, et ceux du fort de Huy, vendredi le 17 août, à quatre heures de relevée. *Qu'on se le dise.*

PAR BREVETS D'INVENTION.

PULVÉRINE.

Nouvelle découverte pour teindre les cheveux noir et châtain.

Cette composition, supérieure à tout ce que la chimie a produit dans ce genre, a l'avantage de donner aux cheveux la couleur que l'on desire. Les expériences qui en ont été faites, ont réussi de la manière la plus satisfaisante, ce qui fait que cette nouvelle production a généralement partout le plus grand succès.

CUIRS ELLIPTIQUES POUR RASOIRS.

Ces cuirs sont incontestablement supérieurs, par leurs qualités, à tout ce qui a été inventé dans ce genre, puisque, par son usage, le plus mauvais rasoir devient bon. Sa forme elliptique est la seule appropriée au tranchant du rasoir. Les demandes qui en sont faites et la vente considérable qui s'opère sur cet article est connu, sont un garant de leur supériorité, dont l'auteur s'estime heureux d'avoir atteint. Ce succès rapide l'a porté à la recherche de la composition d'une pierre factice, indispensable à l'usage des cuirs elliptiques. Cette pierre a la propriété de donner le mordant le plus vif au rasoir le plus ordinaire, de manière à le faire résister à la plus forte barbe.

SAVON AUX ŒUFS.

Dans la saison des chaleurs, la transpiration produit sur la tête une pellicule qui, s'étendant sur le corps chevelu, dessèche la racine capillaire, fait tomber ou blanchir les cheveux avant leur tems. C'est dans la composition et l'usage de ce savon que se trouve la neutralisation de l'espèce d'acide que comporte la sueur, ce qui empêche la chute des cheveux.

COSMÉTIQUE PRÉCIEUX A L'USAGE DES CHEVEUX.

Graisse d'ours du Canada, Huile homogène, Crème de Perse, Eau athénienne, etc. Savons fins parfumés, toutes odeurs, à fl. 1-50 la douzaine.

Le seul dépôt de ces articles se trouve chez *GILLOU-NOSENT*, n. 32, *Pont-d'Isle*.

AVIS AUX FEMMES EN COUCHE ET NOURRICES.

Remède infallible et prompt pour la guérison des crevasses aux seins, composé par Liébert, pharmacien - Chimiste à Tournay.

De tous les moyens employés pour combattre les accidens qui surviennent aux seins dans le commencement de l'allaitement, aucun n'avait joui de propriétés tellement constantes qu'il soit devenu d'un usage universel : Le spécifique que nous annonçons n'a point cette incertitude dans ses résultats : réunit des propriétés incontestables, ses effets sont toujours de procurer une guérison complète dans l'espace de très-peu de jours; jamais il n'a varié, ainsi que le constatent un grand nombre de certificats.

Le seul dépôt de ce Spécifique pour Huy, est chez *Mr. Pirlet*, pharmacien, rue Neuve. (465)

Pierre Joseph Lisoir, loueur de voitures domicilié à Namur prévient le public qu'il a fort souvent l'occasion de parcourir la route de Namur à Liège, et Vice versa, et qu'il arrive fréquemment, que sa voiture n'est louée que pour aller d'une ville à l'autre en sorte que l'on peut, en s'adressant à lui, hôtel de Hollande, à Namur, et à l'hôtel de Flandre, à Liège, profiter de l'occasion d'avoir une voiture à bon marché pour rendre de l'une à l'autre de ces villes.

Il part à l'heure qui convient aux voyageurs.

Le mardi vingt-un août 1827, aux neuf heures du matin, le notaire *Denis*, résidant à Vielsalm, exposera en vente aux enchères publiques, avec facilité pour le paiement.

Un moulin à farine à deux tournans en bon ordre, mû par une eau qui ne tarit jamais et très bien achalandé, avec cour de logis, écuries, étable, grange et un appendice d'environ trois bonniers onze perches P.-B. en prairies et terres labourables; le tout situé à Petit Thier, commune de Vielsalm, Grand Duché de Luxembourg. La vente aura lieu audit moulin.

Pour connaître les conditions s'adresser au notaire sousigné *Denis*, notaire.

(185) A vendre quatre maisons en Pierreuse. S'adresser au n. 1131, Outre-meuse.

A vendre deux cent mille briques, en deux briqueteries situées au bord de la Meuse, au village de la Neuville sous Huy.

A louer un joli quartier, composé de deux ou trois pièces plus si on le désire, dans une maison à la campagne et à peu de distance de la ville, avec la promenade d'un jardin, bosquet et verger. S'adresser rue Pont-d'Isle, n. 8.

A louer pour mars prochain un beau bien; peu éloigné de la ville, contenant environ 9 bonniers assolés en cotillage, bonnes blonnières meublées, terres arables et prairies bien arborées. S'adresser rue Vinave d'Isle, n. 44.

A vendre une nacelle, avec un carré de 14 pieds, et tous les accessoires. S'adresser au Sr. *Alberly*, à Jemeppe.